



CRPM et aviation : Synthèse des priorités des Régions membres et prochaines étapes

Lors de sa réunion de Stavanger le 22 juin 2017, le Bureau Politique de la CRPM a convenu de lancer une enquête auprès des Régions membres pour connaître les priorités qu'elles souhaitent voir traiter dans le champ du transport aérien, thème d'investissement renforcé de la CRPM sur les politiques de transport.

Cette synthèse des réponses au questionnaire (présenté dans la [note technique de juin 2017](#)) met en avant les thèmes d'investissement privilégiés par les Régions, qui formeront la base d'un plan d'action à élaborer pour début 2018 : aides d'Etat, connectivité, Obligations de Service Public, financement des infrastructures, développement durable.

Ce plan d'action sera proposé par le Secrétariat Général, et bénéficiera pour sa mise en œuvre du renfort des experts disposant d'une expérience spécifique au sein des autorités régionales membres de la CRPM.

1. Analyse des résultats de l'enquête

1.1 Répartition géographique des réponses

19 Régions ont répondu :

- 7 de la Commission Interméditerranéenne ;
- 5 de la Commission de la Mer Baltique ;
- 3 de Commission de la Mer du Nord ;
- 2 de la Commission de l'Arc Atlantique ;
- 6 de la Commission des îles ;
- 2 Régions Ultrapériphériques, dont la Guyane, présentant les priorités de l'ensemble des RUPs.

Seules 16 de ces réponses sont exploitables, dans la mesure où trois Régions ont considéré qu'elles n'étaient pas en mesure de répondre, soit par défaut de compétence régionale dans ce domaine, soit en considérant que le thème de l'aviation ne constituait pas une priorité de leur investissement dans la CRPM.

1.2 Thèmes prioritaires

Les thèmes suivants étaient proposés aux Régions, tout en leur offrant la possibilité de proposer des sujets additionnels :

- Connectivité ;
- Aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes ;
- Obligations de Service Public (OSPs) ;
- Financement européen des infrastructures aéroportuaires ;
- Projets de coopération.

Dans ce menu, c'est le thème des aides d'Etat qui est la priorité la plus partagée (12 réponses), devant la connectivité (8), les Obligations de Service Public (8) et le financement des infrastructures (7). Aucune Région n'a mentionné les projets de coopération.

Les sujets additionnels suggérés peuvent être regroupés comme suit :

- **développement durable, impact climatique, nature des carburants** : 6
- sûreté, sécurité : 3
- accords bilatéraux, liaisons intercontinentales : 3 Régions, insulaires et RUPs
- intermodalité, connexion avec les autres systèmes de transport régionaux : 2
- innovation, performance du contrôle aérien : 1
- impact du Brexit : 1
- taxes aéroportuaires : 1

1.3 Commentaires

Il est certes difficile de tirer des enseignements définitifs sur les priorités d'un réseau d'environ 150 Régions à partir d'un échantillon de 19 d'entre elles. Toutefois, les thèmes priorisés paraissent fédérateurs, d'autant qu'ils sont complétés de justifications argumentées dans les réponses reçues. Le thème « **aviation et développement durable** » doit d'autant plus être mis en exergue qu'il n'était pas présenté au menu optionnel.

Sur l'absence de mention des projets de coopération dans les réponses, on peut penser que les Régions considèrent ce thème comme plus pertinent à l'échelon opérationnel des commissions géographiques qu'à celui de la CRPM, vu comme le niveau de « lobbying » auprès de l'UE.

2 Suites opérationnelles : vers un plan d'action de la CRPM sur le transport aérien

2.1 Calendrier

- 28 novembre 2017 à Bruxelles : réunion du groupe de travail « intercommissions » transports de la CRPM ; une session y sera dédiée au transport aérien
- février 2018 : adoption du plan d'action par le Bureau Politique de la CRPM

2.2 Participation des Régions à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'Action

Les Régions de la CRPM sont par nature confrontées au défi de l'accessibilité aérienne et disposent d'un potentiel d'expertise et de proposition conséquent et crucial sur les thèmes évoqués. Certains d'entre eux se caractérisent par ailleurs par un niveau élevé de complexité et de technicité. Il est donc souhaitable que les Régions disposant d'antériorité et d'expertise contribuent à nourrir les propositions d'évolution de la politique et de la réglementation européennes que la CRPM a vocation à formuler.

D'ici au 28 novembre, et au cours de la réunion du groupe de travail transports, il pourra être identifié sur chacun des thèmes une Région (ou un couple de Régions pour mieux couvrir l'éventail des situations géographiques) qui appuieront le Secrétariat Général de la CRPM dans son travail d'analyse et de proposition.

En outre, tous les travaux conduits par les Commissions géographiques (notamment la Commission des îles, active sur le transport aérien) sur ces sujets pourront être mutualisés.

2.3 Partenariat avec des experts extérieurs

Comme indiqué dans la note technique de juin 2017, la CRPM poursuivra ses relations avec les experts et organisations dont les priorités rejoignent tout ou partie celles de la CRPM, telles que ARC - Airport Regions Conference - dont la Secrétaire Générale a présenté [la problématique de la connectivité](#) lors de la réunion du groupe de travail transports de la CRPM le 6 juin 2017 et débattera avec l'ensemble des Régions lors de l'AG d'Helsinki.

D'autres contacts ont été pris par le Secrétariat Général, qui seront mis à contribution en temps utile. Ils permettront d'enrichir les travaux préparatoires de l'organisation, tout en conservant à la CRPM toute latitude pour exprimer ses positions propres.

2.4 Proposition de définition des thèmes prioritaires

2.4.1 Aides d'Etat et Obligations de Service Public

Il est proposé un regroupement de ces deux sujets, prioritaires pour les Régions au vu des résultats de l'enquête. Ils portent en effet sur des problématiques proches, autour de l'intervention des crédits

publics dans le soutien à l'activité de transport aérien, dans ses volets infrastructures et services. Le travail pourra porter sur le suivi de la législation européenne, en particulier :

- Le Règlement (CE) 1008/2008 du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté. Ce règlement est en cours de modification sur base d'une proposition de la Commission. Le Parlement européen vient de nommer un rapporteur sur ce texte.
- Le Règlement d'Exemption par Catégorie (RGEC) vient d'être révisé par la Commission afin d'introduire les « Aides aux aéroports régionaux » aux différentes catégories d'aides déjà présentes dans le règlement.

2.4.2 Connectivité

La Commission européenne travaille à l'élaboration d'un indicateur de l'UE sur ce sujet, qui est susceptible d'être utilisé à l'avenir pour paramétrer la mise en œuvre des instruments de la politique de transport aérien. Il convient d'assurer un suivi proactif de ce processus, dont les résultats ne seront pas neutres en termes de cohésion territoriale.

S'agissant de la connectivité, un point important de la réglementation européenne est **le règlement sur les créneaux horaires**. Le Parlement et le Comité des Régions invitent le Conseil et les Etats membres à progresser sur la refonte de ce règlement de 2009. Il a fait l'objet d'une proposition de révision en 2011, laquelle se trouve aujourd'hui au point mort. C'est un enjeu mis en avant par les Régions dans leurs réponses au questionnaire de la CRPM.

Les questions d'**intermodalité** pourront également être traitées dans ce cadre, ainsi évidemment que les questions d'**accessibilité** (RUPs, îles, territoires spécifiques)

2.4.3 Financement européen des infrastructures aéroportuaires

La révision du réseau central du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T), qui concentre les crédits du Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE), interviendra à partir de 2023. La CRPM et ses commissions géographiques disposent donc d'un délai conséquent pour évaluer la possibilité de promouvoir une modification de la liste des aéroports de ce réseau central. Mais elles sont d'ores et déjà invitées, ainsi que les Commissions géographiques, à préparer cette échéance.

Si les cartes du RTE-T ne devraient pas évoluer à court terme, le règlement du MIE est en revanche sur le point d'être modifié pour la période post-2020, à partir d'une proposition de la Commission attendue au printemps 2018. Si la CRPM a déjà formulé et rendu publiques -en mars et juin 2017- ses propositions relatives au transport maritime, ce travail reste à faire pour le transport aérien.

2.4.4 Transport aérien, développement durable et changement climatique

La définition de ce thème devra être précisée avec les Régions qui ont souhaité l'inscrire comme priorité, et en particulier le ou les Régions qui accepteront d'appuyer le Secrétariat Général sur ce sujet. Il pourra inclure notamment :

- Le suivi des négociations internationales et européennes sur les émissions de CO₂ du transport aérien et de leurs conséquences pour les périphéries ;
- L'impact environnemental des aéroports.



Personne à contacter : Patrick Anvroinx, Directeur CRPM
Email : patrick.anvroinx@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: Secretariat@crpm.org; Website: www.cpmr.org

Réf. : CRPMNTP170019